

Annex C – Établissement des Prix

Année 1 : la première année du contrat est la période à partir de la date du contrat jusqu'au (sera inséré par MDN) inclusivement.

Année 2 : la deuxième année du contrat est la période à partir du (sera inséré par MDN) jusqu'au (sera inséré par MDN) inclusivement.

Année 3 : la troisième année du contrat est la période à partir du (sera inséré par MDN) jusqu'au (sera inséré par MDN) inclusivement.

Période d'option 1 : la première Période d'option du contrat est la période à partir du (sera inséré par MDN) jusqu'au (sera inséré par MDN) inclusivement.

Période d'option 2 : la deuxième Période d'option du contrat est la période à partir du (sera inséré par MDN) jusqu'au (sera inséré par MDN) inclusivement.

Tableau des Prix

Tableau 1 – Tous les niveaux d'effort (main d'oeuvre) et les pièces de rechange obligatoires pour remettre les prise de force et articles connexes en état de fonctionnement en conformité avec l'annexe A – Énoncé des travaux.

L'entrepreneur sera payé des prix fermes.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	Prix ferme par NNO				
	Année 1	Année 2	Année 3	Période d'option 1	Période d'option 2
3040-99-831-2145	\$	\$	\$	\$	\$
3040-99-405-5064	\$	\$	\$	\$	\$
3040-99-755-5136	\$	\$	\$	\$	\$
3040-99-192-4333	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-894-1528	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0215	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0217	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0220	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0216	\$	\$	\$	\$	\$
3815-01-218-3633	\$	\$	\$	\$	\$
3040-01-218-5216	\$	\$	\$	\$	\$
3810-01-219-4478	\$	\$	\$	\$	\$
3040-01-218-8166	\$	\$	\$	\$	\$
3040-21-907-6433	\$	\$	\$	\$	\$
3040-21-907-6432	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0226	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0225	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0219	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-908-4347	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-908-4337	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-906-3332	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-906-3347	\$	\$	\$	\$	\$
3040-21-914-4322	\$	\$	\$	\$	\$

Annexe C

W8486-206976 HLVW Cylinder, Winch, Hydraulic Motor

3040-01-535-6606	\$	\$	\$	\$	\$
3040-12-330-3853	\$	\$	\$	\$	\$
3950-99-256-5568	\$	\$	\$	\$	\$
2590-99-721-4378	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-322-1606	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-364-7496	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-364-7495	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-367-6768	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-904-9727	\$	\$	\$	\$	\$
4320-01-327-1279	\$	\$	\$	\$	\$
4320-01-365-3910	\$	\$	\$	\$	\$
2540-01-375-5556	\$	\$	\$	\$	\$
2540-01-345-8935	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-904-9728	\$	\$	\$	\$	\$
2540-20-012-4007	\$	\$	\$	\$	\$
2540-20-012-4008	\$	\$	\$	\$	\$

Coûts estimatifs totaux (Tableau 1 - Remise des articles en état de fonctionnement)

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL - TABLEAU 1	_____	\$

Tableau 2 – Réparation non rentable

L'entrepreneur sera payé des prix fermes.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	Prix ferme par NNO				
	Année 1	Année 2	Année 3	Période d'option 1	Période d'option 2
3040-99-831-2145	\$	\$	\$	\$	\$
3040-99-405-5064	\$	\$	\$	\$	\$
3040-99-755-5136	\$	\$	\$	\$	\$
3040-99-192-4333	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-894-1528	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0215	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0217	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0220	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0216	\$	\$	\$	\$	\$
3815-01-218-3633	\$	\$	\$	\$	\$
3040-01-218-5216	\$	\$	\$	\$	\$
3810-01-219-4478	\$	\$	\$	\$	\$
3040-01-218-8166	\$	\$	\$	\$	\$
3040-21-907-6433	\$	\$	\$	\$	\$

Annexe C

W8486-206976 HLVW Cylinder, Winch, Hydraulic Motor

3040-21-907-6432	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0226	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0225	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0219	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-908-4347	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-908-4337	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-906-3332	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-906-3347	\$	\$	\$	\$	\$
3040-21-914-4322	\$	\$	\$	\$	\$
3040-01-535-6606	\$	\$	\$	\$	\$
3040-12-330-3853	\$	\$	\$	\$	\$
3950-99-256-5568	\$	\$	\$	\$	\$
2590-99-721-4378	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-322-1606	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-364-7496	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-364-7495	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-367-6768	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-904-9727	\$	\$	\$	\$	\$
4320-01-327-1279	\$	\$	\$	\$	\$
4320-01-365-3910	\$	\$	\$	\$	\$
2540-01-375-5556	\$	\$	\$	\$	\$
2540-01-345-8935	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-904-9728	\$	\$	\$	\$	\$
2540-20-012-4007	\$	\$	\$	\$	\$
2540-20-012-4008	\$	\$	\$	\$	\$

Coûts estimatifs totaux (Tableau 2 - Réparation non rentable)

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL - TABLEAU 2	_____	\$

Tableau 3 – Enquêtes spéciales et examens techniques (ESET)

L'entrepreneur sera payé des taux horaires fermes tout compris.

	Année 1	Année 2	Année 3	Période d'option 1	Période d'option 2
Taux horaires fermes tout compris pour les enquêtes spéciales et les examens	\$	\$	\$	\$	\$

techniques (ESET)					
------------------------------	--	--	--	--	--

Coûts estimatifs totaux (Tableau 3 - Enquêtes spéciales et examens techniques)

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL - TABLEAU 3	_____	\$

Tableau 4 – Recherches et études techniques (RÉT)

L'entrepreneur sera payé des taux horaires fermes tout compris.

	Année 1	Année 2	Année 3	Période d'option 1	Période d'option 2
Taux horaires fermes tout compris pour les recherches et études techniques (RÉT)	\$	\$	\$	\$	\$

Coûts estimatifs totaux (Tableau 4 - Recherches et études techniques)

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL - TABLEAU 4	_____	\$

Tableau 5 - Prix de revient réel de l'entrepreneur et la majoration ferme

L'entrepreneur doit fournir le matériel et les pièces au besoin. Le contractant sera payé à la Le coût établi par le contractant, auquel s'ajoute une majoration de %, conformément à la partie 6, Base de Paiement. Le marquage ferme doit correspondre aux pièces et matériaux fournis / fournis par l'entrepreneur pour l'exécution de travaux non mentionnés de l'annexe A - Énoncé des travaux.

Annexe C

W8486-206976 HLWV Cylinder, Winch, Hydraulic Motor

	Année 1	Année 2	Année 3	Période d'option 1	Période d'option 2	Niveau d'effort estimé
Pièces et matériaux de balisage.	%	%	%	%	%	\$75,000.00

Coûts estimatifs totaux (Tableau 5 - Prix de revient réel de l'entrepreneur et la majoration ferme)

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL - TABLEAU 5	_____	\$

Tableau 6 - Caisses

L'entrepreneur doit fournir son prix ferme pour le remplacement des caisses en bois.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO)	Prix ferme par caisses				
	Année 1	Année 2	Année 3	Période d'option 1	Période d'option 2
3040-99-831-2145	\$	\$	\$	\$	\$
3040-99-405-5064	\$	\$	\$	\$	\$
3040-99-755-5136	\$	\$	\$	\$	\$
3040-99-192-4333	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-894-1528	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0215	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0217	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0220	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0216	\$	\$	\$	\$	\$
3815-01-218-3633	\$	\$	\$	\$	\$
3040-01-218-5216	\$	\$	\$	\$	\$
3810-01-219-4478	\$	\$	\$	\$	\$
3040-01-218-8166	\$	\$	\$	\$	\$
3040-21-907-6433	\$	\$	\$	\$	\$
3040-21-907-6432	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0226	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0225	\$	\$	\$	\$	\$
3895-21-906-0219	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-908-4347	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-908-4337	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-906-3332	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-906-3347	\$	\$	\$	\$	\$
3040-21-914-4322	\$	\$	\$	\$	\$
3040-01-535-6606	\$	\$	\$	\$	\$

Annexe C

W8486-206976 HLVW Cylinder, Winch, Hydraulic Motor

3040-12-330-3853	\$	\$	\$	\$	\$
3950-99-256-5568	\$	\$	\$	\$	\$
2590-99-721-4378	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-322-1606	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-364-7496	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-364-7495	\$	\$	\$	\$	\$
2590-01-367-6768	\$	\$	\$	\$	\$
2590-21-904-9727	\$	\$	\$	\$	\$
4320-01-327-1279	\$	\$	\$	\$	\$
4320-01-365-3910	\$	\$	\$	\$	\$
2540-01-375-5556	\$	\$	\$	\$	\$

Coûts estimatifs totaux (Tableau 6 - Caisses)

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL - TABLEAU 6	_____	\$

Déplacement et subsistance

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'autorité pour les achats.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement. Les détails sur la Directive sur les voyages du Conseil national mixte sont disponibles à: <https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/en>.

Coûts estimatifs totaux (Déplacement et subsistance)

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL - Déplacement et subsistance	_____	\$

Annexe C
W8486-206976 HLVW Cylinder, Winch, Hydraulic Motor

Coûts estimatifs totaux

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL	_____	\$

Total des taxes applicables estimées

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL	_____	\$

Total des taxes applicables estimées

Période du contrat (de la année 1 à la année 3)	_____	\$
Période d'option 1 (année 4)	_____	\$
Période d'option 2 (5e année)	_____	\$
TOTAL	_____	\$